

Rapport d'Activité

2

0

2

0



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

199^{ème} Année

SOMMAIRE

PRESENTATION

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon	3
Le Conseil d'Orientation et de Surveillance	4
Zone d'influence	5
L'histoire du Crédit Municipal de Toulon	6
La gamme de services du Crédit Municipal de Toulon	7
Organigramme	9
Effectifs	10
Rapport du Directeur	11

LES MOUVEMENTS ET LES INDICATEURS DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITE	
Les Prêts	12
Les Prêts sur gage	12
Les Ressources	13
Le Compte de Résultats	13
Perspectives 2021	15

ANNEXES :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN PUBLIABLE & RESULTAT PUBLIABLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTE SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE 2020

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



La Caisse de Crédit Municipal de Toulon a été créée par Ordonnance Royale de Louis XVIII en date du 31 octobre 1821



La ville de Toulon est considérée comme l'actionnaire unique de l'Etablissement.
La Caisse est administrée par un Directeur nommé par le Maire de la Ville.

ROLE	Etablissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale. ↳ Lutter contre l'usure par le prêt sur gage corporel dont il a le monopole. ↳ Consentir des prêts sociaux. Etablissement exerçant une activité bancaire en situation concurrentielle.
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal.
COMMISSAIRES PRISEURS	SCP MAUNIER Richard TOULON Me GROSSETI J-Dominique PUGET/ARGENS – AJACCIO - BASTIA
COMMISSAIRE AUX COMPTES	EXPERTEA Monsieur Patrick Estienne 60 Bd Jean LABRO 13 016 Marseille
MEDIATEUR	Société Médiation Professionnelle Médiateur de la consommation 24, rue Albert de Mun 33000 Bordeaux https://mediateur-consommation-smp.fr

Le CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE est composé du
Maire de la Ville de Toulon,
Président de droit, de membres élus
en son sein par le Conseil Municipal
et de membres nommés par le Maire
pour leur compétence dans les
domaines bancaires et financiers.

■ **PRESIDENT**

M. Hubert FALCO

Ancien Ministre
Maire de Toulon

■ **VICE – PRESIDENT**

M .Christophe MORENO

Adjoint au Maire

■ **MEMBRES ELUS**

Mme Katia BIZAT

Conseillère Municipale
Ajointe au Maire

Mme Béatrice VEYRAT-MASSON

Conseillère Municipale déléguée

M. Guy LE-BERRE

Conseiller Municipal délégué

M. Christophe MORENO

Adjoint au Maire

**CONSEIL D'ORIENTATION
ET DE SURVEILLANCE**

■ **MEMBRES NOMMES**

M. Joël VILLECROZE

Ancien cadre supérieur Société Générale

M. Henri GILLES

Ancien Directeur de la Société Générale

M. Hervé PICQ

Ancien responsable ALM caisse d'épargne.

M. Jean-Louis PRAT

Directeur Honoraire du Crédit Commercial de France

■ **COMITE DES RISQUES**

M Henri GILLES

Ancien Directeur Société Générale

M. Hervé PICQ

Ancien responsable ALM caisse d'épargne.

M. Guy LE-BERRE

Ancien professeur d'économie

M. Jean-Louis PRAT

Directeur Honoraire du Crédit Commercial de France



SIEGE SOCIAL

Bâtiment A
Place BESAGNE
83000 TOULON
Tél.: 04.94.18.96.00
Télécopie : 04.94.91.77.69

Site internet :
www.credit-municipal-toulon.fr

ZONE D'INFLUENCE DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



HISTOIRE DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Les Monts de Piété : La force de l'histoire

Résolument tourné vers l'avenir, le Crédit Municipal de Toulon tire sa force de son histoire.

L'idée du Mont-de-Piété est née en 1462, quand un moine récollet italien, Barnabé de Terni, cherche un moyen de combattre l'usure et les taux d'intérêt abusifs pratiqués à l'époque. Il convainc les riches de la cité de Pérouse de constituer un fonds permettant de créer un établissement de bienfaisance : le *Monte di Pietà*. Cet établissement propose à la population d'emprunter à des taux modérés en contre partie du dépôt d'objets de toute nature.

Les Monts de Piété prennent pour emblème le griffon, animal mythologique, doté d'un corps de lion, d'ailes et d'un bec d'aigle qui gardait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie. L'image modernisée de ce cerbère sert encore aujourd'hui d'emblème au Crédit Municipal de Toulon.

En France, le premier Mont de Piété a été créé à Avignon en 1610. Théophraste Renaudot, fondateur de la Gazette de France crée celui de Paris en 1637.

En 1643, le Roi, Louis XIV autorise 58 villes françaises à se doter d'un Mont de Piété. L'établissement toulonnais est créé en 1821 par une ordonnance royale de Louis XVIII.

Du Mont de Piété au Crédit Municipal

Le 24 Octobre 1918, un décret transforme les Monts de Piété en Caisses de Crédit Municipal. Le changement de dénomination est lié à l'extension de l'activité aux comptes de dépôts à vue parallèlement aux prêts sur gages.

La loi du 11 Juin 1954 autorise les Caisses de Crédit Municipal à consentir des prêts aux fonctionnaires et assimilés en pratiquant le remboursement par précompte sur salaire.

Le Décret du 20 Mai 1955 leur reconnaît le statut d'établissement public et d'aide sociale.

La loi bancaire du 24 Janvier 1984 intègre les Caisses de Crédit Municipal au système bancaire Français. Elles peuvent désormais réaliser toutes les activités bancaires pour les particuliers.

La loi du 15 Juillet 1992 confirme aux caisses la qualité d'Etablissement Public Administratif communal de crédit et d'aide sociale, ainsi que le monopole du prêt sur gage. Chaque caisse est indépendante et exerce les activités de son choix. Le maire de la ville est président de droit du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

La Ville de Toulon est l'actionnaire unique de l'établissement administré par un Directeur nommé par le Maire de la Ville.

Le décret du 19 Décembre 2008 confirme le monopole de droit public des Caisses de Crédit Municipal en matière de Prêts sur Gages.

Le CMT et sa promesse : Gage de confiance depuis 1821

Le Crédit Municipal de Toulon est devenu un établissement moderne à services multiples dont les valeurs n'ont pas changé et restent ancrées sur un sens profond de ses responsabilités.

LA GAMME DE SERVICES DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Gage de confiance depuis 1821

Depuis sa création en 1821, le Crédit Municipal de Toulon anciennement Mont de Piété de Toulon poursuit sa mission d'aide sociale en accompagnant les personnes connaissant des difficultés passagères. Au cours des temps, l'institution est devenue un vrai établissement financier à services multiples, mais ses valeurs n'ont pas changé : elles restent ancrées dans un sens profond de ses responsabilités.

Le prêt sur gage

Le prêt sur gage demeure l'activité « historique » du crédit Municipal qui le pratique depuis près de 200 ans. Bijoux, montres, tableaux, œuvres d'art ... tous les objets de valeur qui figurent sur le marché des enchères publiques peuvent être gagés.

La valeur de l'objet est déterminée par l'expertise d'un commissaire priseur.

Le prêt est réglé immédiatement, en espèces ou par chèque, pour une durée de 6 mois renouvelable. Les intérêts sont calculés mensuellement.

Le bien est mis en sécurité dans les coffres.

L'emprunteur reste propriétaire de son dépôt selon les conditions contractuelles et peut le récupérer à tout moment après remboursement du capital emprunté, des intérêts et droits.

Le remboursement de prêt :

Le prêt est géré librement. Il n'y a pas de contrainte de remboursement mensuel. Il existe trois possibilités :

- le remboursement du prêt avant la fin du contrat : récupération immédiate
- le renouvellement du prêt tous les 6 mois : acquittement du paiement des intérêts et des droits échus.
- la demande de mise en vente du nantissement : le montant obtenu sert à rembourser le crédit Municipal. S'il y a un bénéfice sur la vente, celui-ci est reversé à l'engagiste ; si les enchères sont inférieures au montant du prêt et des intérêts, la différence est prise en charge par l'établissement ou les commissaires priseurs.

Les ventes aux enchères

Le crédit Municipal de Toulon organise mensuellement une vente aux enchères publiques (sauf en Juillet et en Août) à l'Hôtel des Ventes de Toulon, 54 Avenue Georges Clémenceau. L'intégralité des lots sont visibles sur notre site Internet (www.credit-municipal-toulon.fr). Une exposition se déroule le matin de la vente dans l'enceinte de l'établissement.

Les services bancaires

Le crédit Municipal de Toulon veut être avant tout ouvert à chacun. Il propose une large gamme de service et de produits financiers adaptée à tous les besoins, associée à une tarification résolument économique :

- ouverture et gestion de compte bancaire avec consultation et gestion par Internet
- moyens de paiement : chéquier, carte bancaire Visa
- livrets d'épargne : Livret A, LDD, LEP, Livret B, Livret jeune
- placements : bons de caisse, compte à terme libes ou à revenus trimestriels sur 2 et 4 ans.

Les financements aux particuliers

Le prêt personnel

Le Crédit Municipal de Toulon propose une gamme de financements adaptés à tous les projets que ce soit aux fonctionnaires et assimilés, aux salariés et aux retraités.

A partir de 1 000 € pour lutter contre le recours aux crédits renouvelables sur des durées de 6 à 96 mois in fine ou 120 mois amortissable, sans justificatif d'achat, sans ouverture de compte obligatoire et avec des taux toujours parmi les plus compétitifs.

Griffon Patrimoine et prêt relais

Prêt adossé à un bien immobilier ou à un placement pouvant être amortissable ou remboursé en In fine avec paiement des intérêts mensuellement.

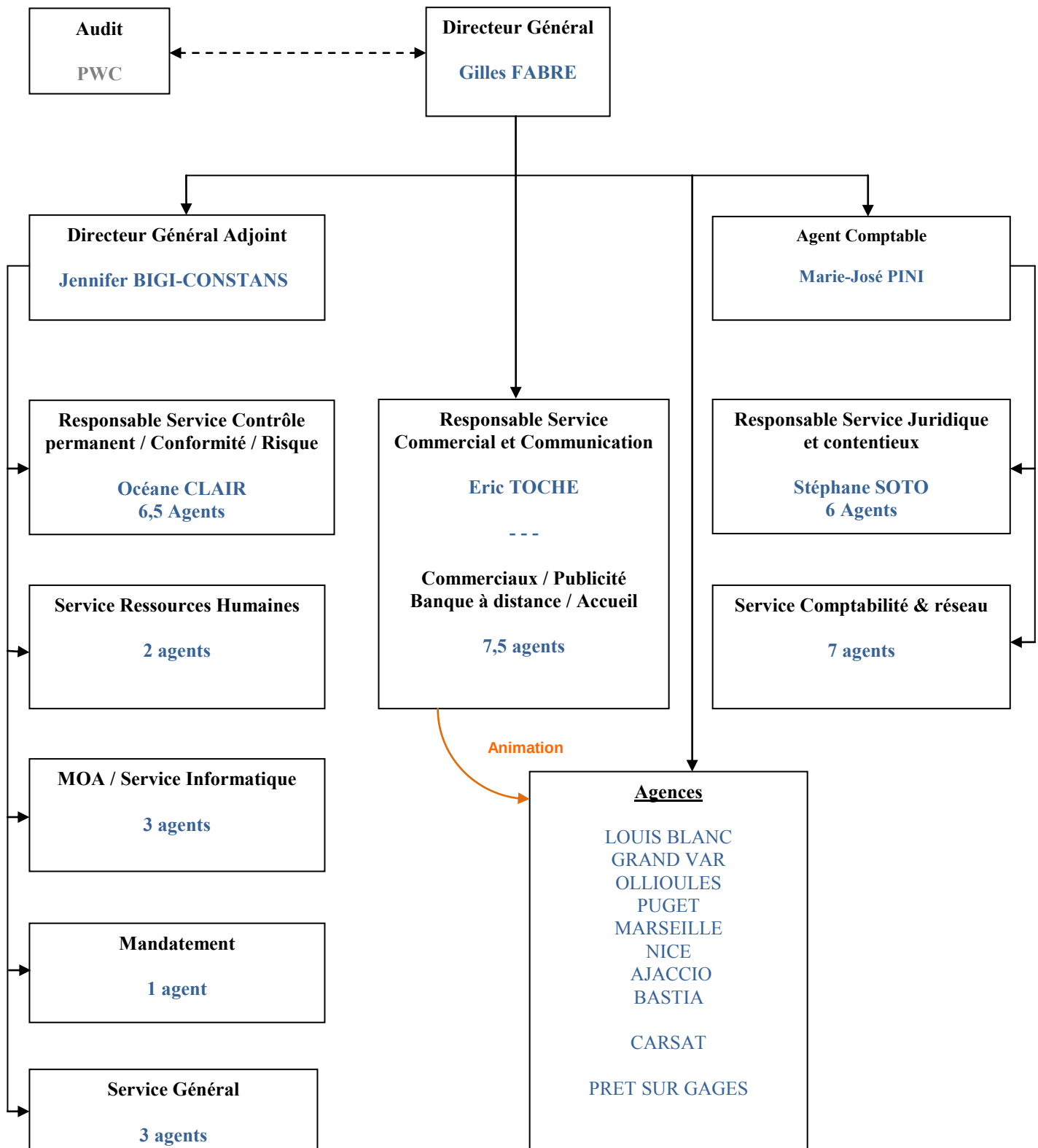
Les financements aux associations

Dans le but de satisfaire les nombreuses associations clientes du Crédit Municipal, celles-ci disposent de prêts d'investissement et de prêts relais.

Les partenariats

Toujours soucieux d'apporter le meilleur conseil possible à ses clients, le Crédit Municipal de Toulon a développé des partenariats avec des professionnels reconnus dans les domaines : Prêts immobilier, La restructuration de crédit, l'assurance vie.

ORGANIGRAMME DU CREDIT MUNICIPAL DE TOULON



LES EFFECTIFS au 31/12/2020

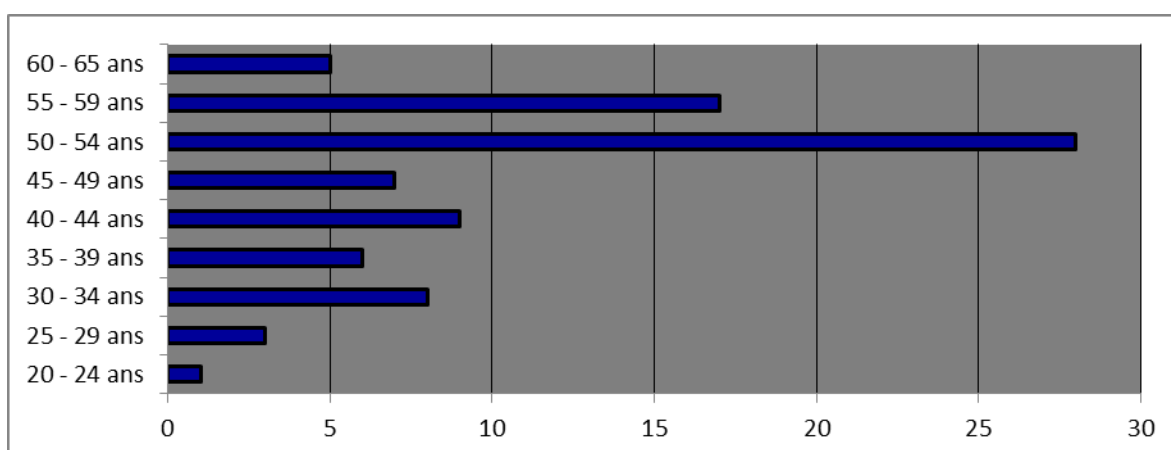
84 agents dont 56 fonctionnaires et 28 contractuels

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Hommes	44	41	42	40	38	36	38	37
Femmes	47	48	50	50	53	56	52	47
TOTAL	91	89	92	90	91	92	90	84
Effectifs équivalents temps plein	84,85	85,15	88,35	86,05	87,35	87,9	86	80,4
Congés : maladie, maternité, AT (en jours)	3458	3872	4402	3126	2525	3189	2037	2013
Heures supplémentaires	1060	743	808	250	614	353	10	0

2019 : pour mémoire, 2 agents en congés de longue maladie ou de longue durée et 1 agent en accident de trajet ou lieu de travail.

PYRAMIDE DES AGES

Moyenne d'âge :
48 ans



RAPPORT DU DIRECTEUR

Après les décisions de 2019, nous avons vécu une année 2020 très particulière avec un confinement au printemps et de nouvelles restrictions à l'automne.

Le comportement des clients a été profondément modifié durant cette période. L'épargne des ménages a considérablement augmentée et en parallèle la demande de prêt personnel et de prêt sur gage a connu un très fort recul. Dans le même temps nous avons connu d'important succès sur la gamme des prêts relais immobilier où la demande est restée forte, portée par un marché qui est resté bien orienté.

Globalement nos encours de prêt affichent un recul. Par ricochet notre ratio de solvabilité s'améliore.

Compte tenu de l'augmentation des ressources liée à la croissance de l'épargne la liquidité du Crédit municipal de Toulon reste bonne.

En terme de Produit Net Bancaire, l'année s'affiche en baisse sous l'effet de la conjonction de deux événements: la baisse des encours de crédit et le glissement de prêt personnel vers des prêts relais immobiliers moins rémunérateurs d'une part et la moindre performance du poste commission encaissé suite à la nette amélioration du fonctionnement des comptes à vue d'autre part.

Néanmoins le résultat est bon grâce à la performance des placements et à une baisse des charges d'exploitation dont notamment la facturation du GIE et du budget communication.

En effet cette année nous avons réduit nos opérations de communication compte tenu de la situation sanitaire. Néanmoins un reportage a été réalisé avec TF1 qui sera diffusé en 2021 et un article est en préparation dans le chasseur français qui sera également publié en 2021

Les équipes ont approfondi la connaissance de leur métier bancaire aux travers de formations diversifiées.

Nous avons mis en place une formation spécifique pour l'ensemble des administrateurs auquel le comité de direction s'est joint portant sur :

- l'organisation du système financier
- le risque bancaire
- l'arrêté du 3 Novembre 2014
- les ratios bancaires et les comités de surveillance
- la déclinaison au sein de la Caisse de Crédit Municipal
- le conflit d'intérêt

Par ailleurs les équipes ont suivi des formations sur :

- la lutte anti blanchiment et financement du terrorisme
- l'assurance
- les prêts immobiliers

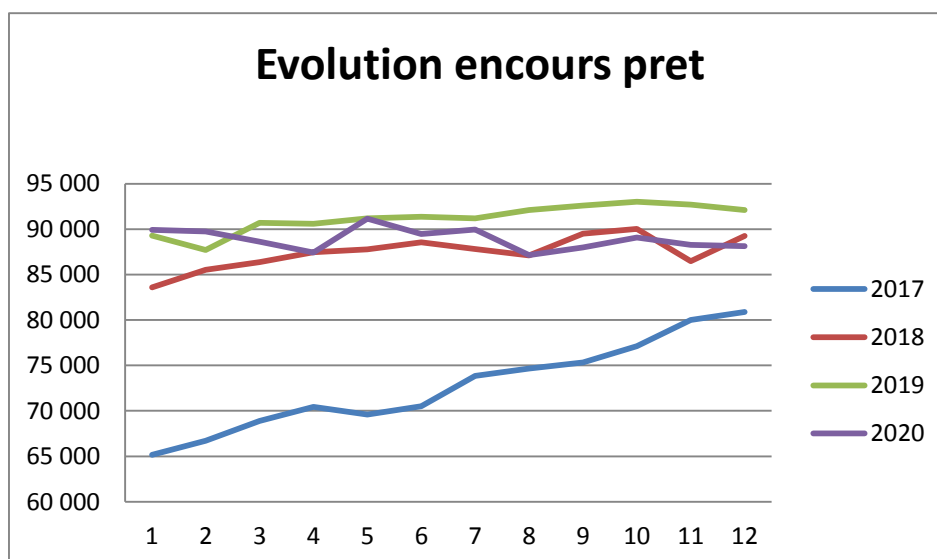
Je remercie vivement l'ensemble du personnel pour sa contribution dans les résultats de cette année si particulier

Je remercie également le Vice Président et l'ensemble des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour l'aide, le soutien et l'apport technique apportés à l'établissement.

Gilles FABRE

RAPPORT D'ACTIVITE

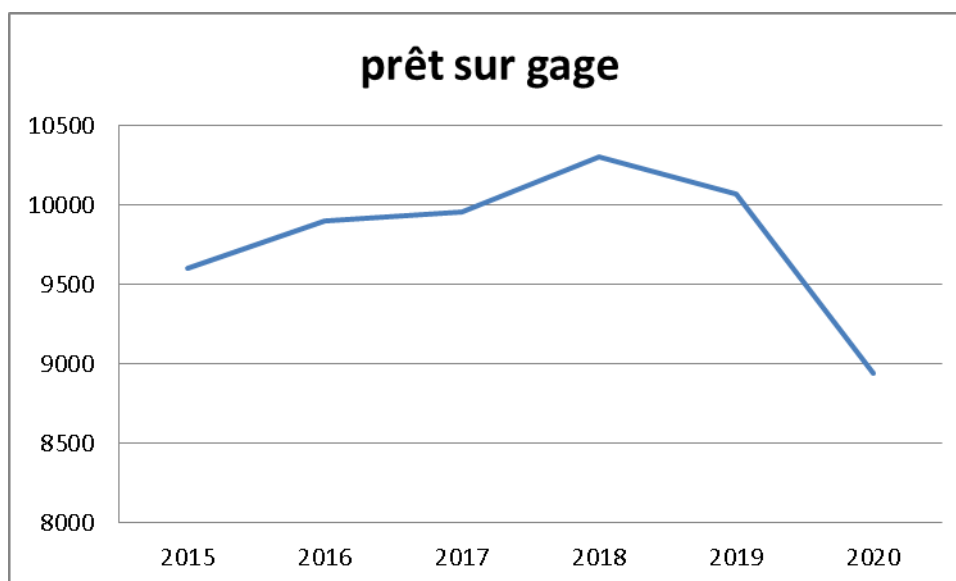
LES PRETS



Comme en 2019 notre production de nouveaux financements vient simplement combler les tombées, la crise sanitaire a pesé sur la demande de prêt personnel, mais la demande est restée forte sur le prêt relais immobilier.

Nous restons particulièrement vigilants dans l'octroi de nos financements. Nos règles ont été adaptées en fonction de l'analyse des dossiers au contentieux et des décisions de la Commission de Surendettement de la Banque de France qui a assoupli sa politique d'acceptation de plans de surendettement voire de mise en place de rétablissements personnels.

LES PRETS SUR GAGES

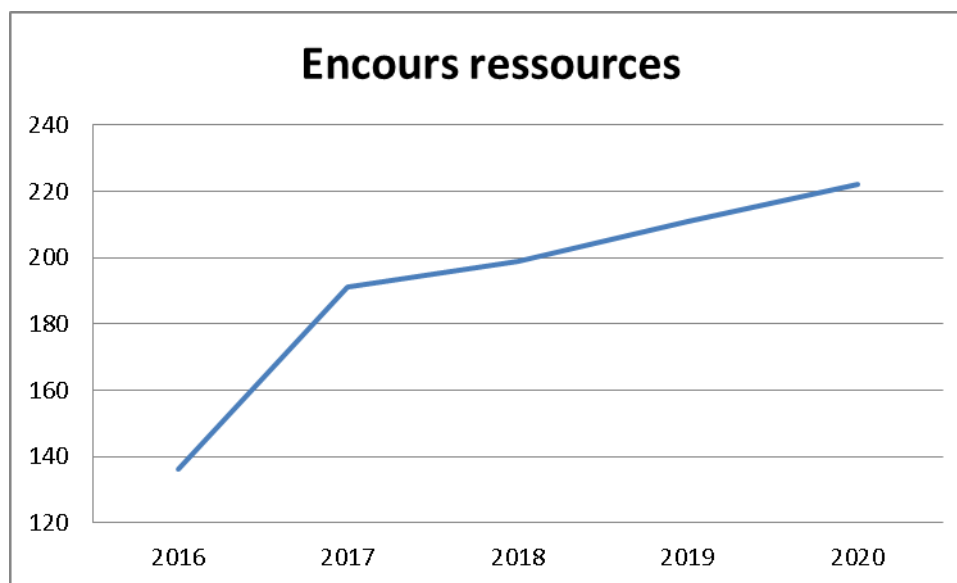


Les prêts sur gages ont connu une forte contraction cette année. Il y a deux raisons principales à cette baisse :

- La trésorerie des clients habituels de ce type de financement s'est améliorée car le confinement a diminué les sources de dépenses alors que leurs revenus sont restés identiques
- Le cours de l'or a fortement augmenté et des officines de ventes d'or sont réapparues incitant les clients à vendre leurs objets dans un cadre juridique très souple.

Par contre nous constatons l'arrivée d'une nouvelle clientèle commerçante possédant des objets d'une valeur plus grande. Nous restons très attentifs à l'évolution de cet encours qui représente la base de notre métier et l'histoire de notre établissement.

LES RESSOURCES



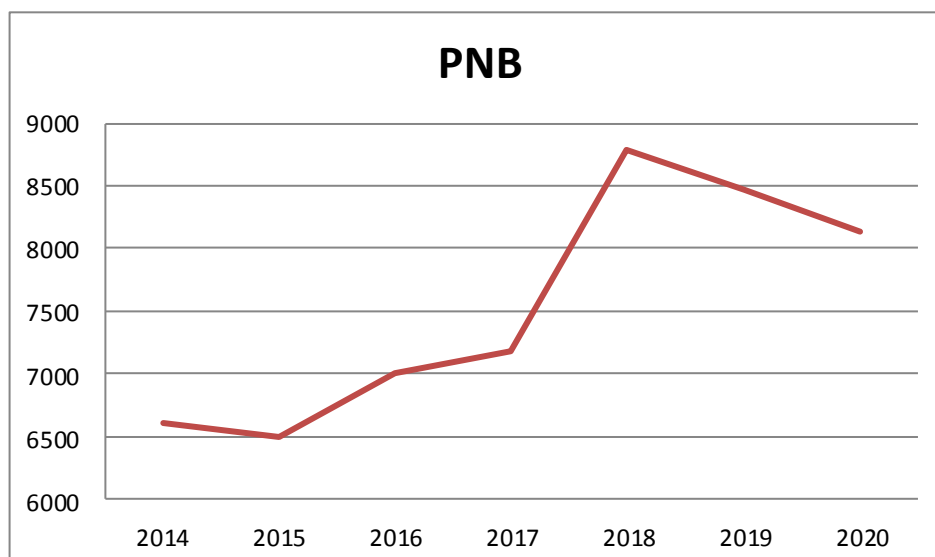
Depuis 2016 un accent fort a été mis sur la collecte de liquidité afin d'assurer l'autonomie financière de notre caisse. En 2020 la croissance ne provient pas d'action volontaire de notre part mais de l'évolution de l'épargne de nos clients durant cette période de confinement

Nos formules d'épargne apparaissent simples, suffisamment rémunérées et très sécurisantes, nous avons la confiance du public.

Ce volume de dépôts permet à l'établissement de ne pas aller chercher des financements auprès du marché interbancaire. Compte tenu des difficultés connues par le passé pour cette nature d'opération, financer notre passif par des ressources clientèles est une force indéniable.

En cas de perte de notre client principal (Carpa de Toulon), notre liquidité serait affectée mais nous pourrions continuer à respecter notre charte financière

COMPTE DE RESULTAT



En 2020 nous payons en terme de marge d'Intérêt, le non développement de nos encours et le glissement de nos encours des prêts personnel vers des prêts relais immobilier moins rémunérateur. Par ailleurs l'encours de prêt sur gage a connu une contraction.

Les commissions affichent également une baisse qui s'explique par l'amélioration de la trésorerie de nos clients suite aux contraintes liées à la crise sanitaire .

Les charges d'exploitation sont en fortes baisse de 122 000 euros grâce :

- à une facturation plus faible de la prestation du GIE. (nous n'avons pas cette année de mise à jour couteuse à financer)

- à un budget communication en forte baisse

Des dépenses complémentaires ont néanmoins du être engagées comme la prime « covid » ou l'achat de masque, gel hydro alcoolique, gants et protections en plexi glaces.

Le cout du risque enregistre le provisionnement des dossiers présentant un risque en s'appuyant sur des évaluations des biens en valeur « à la casse », les reprises de provisions sur les dossiers ou nous constatons une amélioration du risque et le passage en non valeur de dossiers devenus irrécouvrables.

Ce cout est en nette diminution, car d'une part les nouveaux dossiers entrant en contentieux sont moins nombreux et mieux garantie, tant dis que les dossiers précédemment provisionnés ont connu une issue plus favorable qu'initialement anticipé.

RATIOS PRUDENTIELS

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fonds propres	29 966 592	29 490 921
Risques de crédit / souverains	-	-
Risques de crédit / entreprises	-	-
Risques de crédit / établissements	66 402 479	44 699 270
Risques de crédit / détail + immo	64 781 815	65 351 325
Retail	40 861 608	38 195 689
Hypothèque	19 689 253	19 072 823
En défaut	4 230 955	8 082 814
Risques de crédit / fonds	3 877 840	3 901 519
Risques de crédit / autres	4 868 122	28 570 385
Risque opérationnels	15 263 869	14 386 984
Ratio de Solvabilité	19,31%	18,79%
Total Expo Bilan	259 925 544	247 298 345
Contrib Hors Bilan	18 568 356	6 549 065
Actifs déduits des FP	- 35 498	
Ratio de Levier	10,76%	11,62%
Actifs liquides	10 838 116	11 765 610
Sorties	37 583 156	30 700 422
Entrées	44 699 510	46 622 132
Entrées limitées à 75% des sorties	28 187 367	23 025 317
Sorties nettes de trésorerie	9 395 789	7 675 106
Ratio LCR	115,35%	153,30%

PERSPECTIVES 2021

Pour l'heure l'année 2021 reste sous la forte influence de la crise sanitaire, avec des effets sensiblement identique à 2020.

Nous poursuivons notre politique cherchant à protéger nos équipes tout en assurant un service de première nécessité à nos clients. Les équipes qui le peuvent sont en télétravail (74,4% des agents du siège).

Le cout du risque dans ce cadre reste maitrisé.

Nous avons d'importante tombée de placement sur cet exercice , les premiers renouvellement s'inscrivent avec une baisse significative de taux. La politique de prise de risque restant très prudente et conservatrice.

Cette année nous devrons renégocier pour 4 ans notre convention avec la Carpa de Toulon.

Dans ce contexte il est particulièrement difficile d'établir des prévisions

Nous poursuivons nos actions de formation en terme de lutte anti blanchiment ou la mise à jour des conséquences en matière de crédit immobilier.

Je tiens d'ores et déjà à remercier vivement les équipes qui ont répondu présentes en agence et qui ont poursuivi leurs missions face aux clients.

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Caisse de Crédit Municipal de Toulon
Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon
Ce rapport contient 25 pages

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

Siège social : Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Prêt sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, s'établissent à un montant net de 8 636 K€ au bilan au 31 décembre 2020. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Règles en matière de provisionnement » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts des créances douteuses liées aux prêts sur gages corporels et des lots saisis par la police. Le capital des lots saisis par la police est provisionné à 75% si le lot est dans les locaux de la Caisse de Crédit Municipal à 100% lorsque le lot est détenu par les autorités judiciaires. Le capital des prêts sur gages douteux n'est garanti par l'objet en gage, il ne fait donc pas l'objet de provision systématique. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2020 s'établit à 818 K€, dépréciés à hauteur de 305 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.

Crédits de trésorerie

L'activité de crédits de trésorerie est l'activité principale développée par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon. Elle englobe l'activité crédits personnels et crédits immobiliers. L'encours net des crédits de trésorerie au 31 décembre 2020 est de 94 222 K€ pour une créance nette de 90 795 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux crédits de trésorerie sont détaillées dans la note « Règles en matière de provisionnement » de l'annexe. L'encours douteux de crédits de trésorerie au 31 décembre 2020 s'établit à 7 125 K€, dépréciés à hauteur de 3 355 K€. Sont également inclus dans cette catégorie de créances sur la clientèle les crédits restructurés, correspondant à des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement. Elles représentent un encours de 646 K€ déprécié à hauteur de 71 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnel et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire) ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation conforme aux règles de dépréciation applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 4 octobre 2018.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Experteia Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère-raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

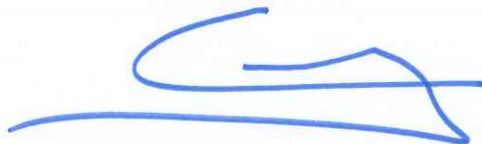
Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 5 mai 2021

Experteia Audit



Patrick Estienne
Associé

BILAN PUBLIABLE - MOD. 4200

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL TOULON

Code Poste	ACTIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
010PA	Caisse, banques centrales, CCP	3 203 052	12 879 052
020PA	Effets publics et valeurs assimilées	-	-
030PA	Créances sur les établissements de crédit	74 454 564	54 352 209
048PA	Créances sur la clientèle	100 258 804	106 640 105
060PA	Obligations et autres titres a revenu fixe	73 263 164	63 850 724
070PA	Actions et autres titres a revenu variable	3 877 840	3 878 441
091PA	Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
100PA	Parts dans les entreprises liées	219 950	4 000
110PA	Crédit bail et location avec option d'achat	-	-
120PA	Location simple	-	-
130PA	Immobilisations incorporelles	35 498	76 152
140PA	Immobilisations corporelles	3 210 147	3 458 282
150PA	Capital souscrit non verse	-	-
160PA	Actions propres	-	-
170PA	Autres actifs	506 868	1 003 509
180PA	Comptes de régularisation	895 658	32 491
L98PA	TOTAL DE L'ACTIF	259 925 544	246 174 965

Code Poste	PASSIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
300PA	Banques centrales, CCP	-	-
310PA	Dettes envers les établissements de crédit	4 002 333	4 002 333
348PA	Opérations avec la clientèle	222 203 119	211 942 380
350PA	Dettes représentées par un titre BDC	-	-
360PA	Autres passifs	410 359	118 937
370PA	Comptes de régularisation	2 512 924	98 630
380PA	Provisions pour risques et charges	121 810	10 594
430PA	Dettes subordonnées	-	-
420PA	Fonds pour risques bancaires généraux	637 198	637 198
435PA	Capitaux propres hors FRBG	30 037 801	29 364 893
440PA	Capital souscrit	27 057 052	26 622 034
450PA	Primes d'émission	-	-
460PA	Provisions, Réserves	2 307 841	2 307 841
470PA	Ecart de réévaluation	-	-
475PA	Provisions réglementées, subventions d'investissement	-	-
480PA	Report à nouveau (+/-)	-	-
490PA	Résultat de l'exercice (+/-)	672 908	435 018
L99PA	TOTAL DU PASSIF	259 925 544	246 174 965

Code Poste	HORS BILAN	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
615PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	18 680 766	6 549 065
635PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	11 419 720	15 000 000
655PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
705PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
715PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	405 486 599	302 404 754
735PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	15 000 000	-

RESULTAT PUBLIABLE -MOD. 4290

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Code Poste	POSTES	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
500PS	Intérêts et produits assimilés	7 362 335	8 288 857
505PS	Intérêts et charges assimilés	1 137 749	1 181 148
510PS	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
515PS	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
520PS	Produits sur opération de location simple (loyer perçu)	-	-
525PS	Charges sur opération de location simple	-	-
530PS	Revenus des titres à revenu variable	-	-
540PS	Commissions (produits)	1 654 301	1 373 806
545PS	Commissions (charges)	295 710	257 672
550PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	-	-
555PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	97 717	150 666
560PS	Autres produits d'exploitation bancaire	640 354	606 088
565PS	Autres charges d'exploitation bancaire	186 584	515 060
600PS	Produit net bancaire	8 134 665	8 465 537
605PS	Charges générales d'exploitation	6 612 971	6 734 753
610PS	Dot. Aux amortissements et aux provisions sur immobilisations Incorp. et Corp	313 095	336 482
620PS	Résultat brut d'exploitation	1 208 599	1 394 303
625PS	Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	- 251 605	- 817 445
630PS	Résultat d'exploitation	956 994	576 858
640PS	Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	6 709	- 1 829
650PS	Résultat courant avant impôt	963 704	575 028
655PS	Résultat exceptionnel (+/-)	- 29 109	33 694
660PS	Impôts sur les bénéfices	261 686	173 704
665PS	Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	-	-
690PS	RESULTAT NET	672 908	435 018

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1- CADRE JURIDIQUE ET FISCAL

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, est un établissement Public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif jouissant du droit exclusif d'effectuer des opérations de Prêts sur gages.

Il a également pour activité les financements aux particuliers, la collecte des dépôts et les services bancaires.

Pour ses activités bancaires il est soumis aux règles du Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Article L514-1 et suivant) et présente à ce titre ses comptes conformément au règlement 2014-07 de l'ANC. Ses comptes annuels sont certifiés par des commissaires aux comptes. Conformément aux règles de la Comptabilité Publique il présente également un compte administratif annuel certifié par l'Agent Comptable Public. Ces derniers sont vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques et contrôlés par la Chambre Régionale des comptes.

L'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon s'étend sur les départements du Var, de la Haute Corse, de la Corse du Sud, des Bouches du Rhône, des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

Enfin, le Crédit Municipal de Toulon est soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de droit commun. En 2020 le taux est de 28% et le montant de l'impôt est de 261K€.

2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie COVID qui a eu un impact dévastateur sur l'économie. Le gouvernement a pris des mesures d'aide et de soutien aux entreprises pour maintenir le pouvoir d'achat d'une part et pour limiter la propagation du virus d'autre part. Dans ce contexte, au titre des prêts garantis par l'Etat, le Crédit Municipal a octroyé 37 prêts pour un montant de 956 K€.

Il est cependant à noter que le Crédit Municipal de Toulon n'a bénéficié d'aucune de ces indemnisations. Ces mesures ont eu une grande incidence sur le comportement des citoyens qui ne pouvant dépenser, ont épargné et "réglé" leurs dettes. C'est pourquoi, on constate en 2020, la diminution des encours crédits, des commissions et des intérêts encaissés, une augmentation des remboursements anticipés et de la collecte. Concernant le Prêt sur Gages, la hausse du prix de l'or incite la clientèle à vendre ses bijoux plutôt qu'à les gager.

3- CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES.

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4- METHODES D'EVALUATION.

4-1 CREANCES.

Les opérations avec la clientèle à l'actif sont composées des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture. Les **prêts sur gages** sont accordés aux particuliers selon l'estimation d'un bien qu'ils déposent en nantissement. Cette évaluation est pratiquée par un commissaire-priseur qui est responsable de son appréciation et assume personnellement et pécuniairement les pertes éventuelles (art 514-3 du Code Monétaire et Financier). Leur durée est de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

4-1-1 NATURE DES CREANCES VENTILEES SELON LE REGLEMENT ANC 2014-07

- Sont qualifiées de **créances saines** les prêts qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. On entend par risque avéré la probabilité que l'établissement a de ne pas percevoir toute ou partie des sommes dues nonobstant l'existence de garantie ou caution.
- Les **créances douteuses** sont les encours échus ou non, garantis ou non, dus par les débiteurs dont le concours présente un risque avéré, qui présentent plus de 3 mensualités impayées ou un impayé de plus de 3 mois.
- Les **créances compromises** sont les créances douteuses pour lesquelles les conditions de contrepartie ne permettent pas un reclassement en encours sains et qui ne font l'objet d'aucun règlement depuis plus de douze mois.
- Les **créances irrécouvrables** requièrent l'accord du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour être passée en perte.

Les créances dont le recouvrement est devenu incertain donnent lieu à la constitution de provisions inscrites en déduction de l'actif et destinées à couvrir le risque de perte.

4-1-2 LES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Toulon applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1. Les provisions qui concernent les **crédits personnels et immobiliers** sont calculées automatiquement, créance par créance et pour chacune d'elles montant par montant selon leur catégorie (CRD, intérêts, frais.) par application d'une grille de taux qui prend en compte le nombre de versements au cours des 12 derniers mois et l'ancienneté de la créance.

Les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement sont provisionnées au taux fixé par le Comité de provisionnement. Elles sont provisionnées à 60 % lors de la recevabilité du plan et si à la fin du plan nous constatons un effacement, ce dernier est provisionné à 100 %.

La décote sur actifs restructurés est provisionnée à hauteur de l'écart constaté entre le montant en capital qui aurait dû être initialement perçu et celui à percevoir suite à la modification du taux ordonnée par la commission de surendettement de la BDF.

Concernant le Prêt sur gages, seuls les intérêts sont provisionnés à hauteur de 100%. Il existe cependant un provisionnement particulier pour les gages faisant l'objet d'une saisie judiciaire. Ainsi les lots saisis sont provisionnés à hauteur de 75% de leur montant en capital pour ceux détenus par le

Crédit Municipal de Toulon et 100% pour ceux sous séquestre de la police. Les intérêts sont quant à eux provisionnés à hauteur de 100% quel que soit l'endroit où ils sont détenus.

Le principe de contagion est appliqué tant en matière de prêts personnels que de prêts sur gages. Le capital est provisionné à 25% et les intérêts à 100%.

Il est à noter qu'une commission de provisionnement se réunit 4 fois par an pour ajuster la provision d'un lot de dossier sélectionnés pour leur montant, en fonction du risque présumé à couvrir (tenant compte des garanties par ex).

4-2 LES DETTES

4-2-1 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le Crédit Municipal de Toulon a souscrit un emprunt de 4.000K€ auprès d'ARKEA remboursable in fine. Le terme est en 2022.

4.2.2 DETTES SUR LA CLIENTELE

Il s'agit de placement en comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale. Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

4-3 LE PORTEFEUILLE DE TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le terme "titre" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (rendement non aléatoire), et les autres titres à revenu variable. Le portefeuille est constitué avec intention de placement.

Le portefeuille est constitué d'obligations composées de titres financiers en euro à taux fixe, de contrats de capitalisation obligataires et d'OPCVM.

Le bilan est couvert contre le risque de perte en capital en cas de hausse de taux inscrit en hors bilan pour un montant de 15.000K€.

Les opérations sur titres sont régies comptablement par l'ANC 2014-07. Les titres de placements sont enregistrés pour leur prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant constatés en charge. Les intérêts courus sont constatés dans des comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat du poste "intérêts et produits assimilés". Ils sont évalués au plus bas prix de leur acquisition ou de leur prix de marché.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène sans compensation avec les plus-values latentes constatées sur les autres catégories de titres.

Titres d'investissement : sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07.

4-4 LES INTERETS ET LES COMMISSIONS

4-4-1 LES INTERETS

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata-temporis jusqu'à la date d'arrêté. Ils sont réescomptés chaque mois.

4-4-2 LES COMMISSIONS

Les commissions constatées en charge résultent d'un recours aux services d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

Les commissions constatées en produits sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour de opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

5- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur prix de revient déductions faites des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour perte de valeur. L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel hors informatique	3 à 10 ans
Construction	2 ans
Agencements	5 à 20 ans

6- LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce sont les provisions destinées à couvrir des risques et charges non directement liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisé quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Elles sont provisionnées à 100%

7- AUTRES INFORMATIONS

Gestion du personnel

L'effectif moyen au 31/12/2020 est de 86 personnes dont 28 contractuels. Il est constitué de 8 cadres A, 13 cadres B et 78 cadres C. Les rémunérations versées au personnel de l'établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse un million d'euro. Une provision de 111K€ a été faite au titre des congés payés. Le compte épargne temps est quant à lui provisionné à hauteur de 10K€.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'année 2020, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour leur mission de certification des comptes est de 29K€.

Lien avec le GIE

Le Crédit Municipal possède des parts sociales pour un montant de 4K€ dans le GIE CMSERVICES. Il est aujourd'hui constitué des Crédits Municipaux de d'Avignon, Bordeaux, Boulogne, Lyon, Nîmes, Roubaix, Toulon, Nantes, Rouen et le Crédit Municipal de Monaco. Il a pour objet de mutualiser les coûts liés au matériel et logiciels informatiques hébergé par le groupement, de donner accès aux logiciels bancaires et de prêt sur gages à chacun de ses membres et d'assurer l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le montant de la prestation facturée au Crédit Municipal de Toulon est de 440K€.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice est de 673 K€ qui devrait être affecté aux fonds propres de l'établissement.

LES POSTES DU BILAN

1/ Opérations avec les établissements de crédits

A/ Les ressources

Pour assurer son refinancement, le Crédit municipal de Toulon a été amené à faire un emprunt auprès d'Arkéa. Le capital restant dû au 31/12/20 est de 4.000K€, il sera payable in fine le 27 mai 2022. Le montant des intérêts courus est au 31/12 de 2K€.

B/ Les emplois

Caisse, Banque centrale	2019	2020
Caisse	1 390	1 337
Banque de France	2 146	1 866
Banque Postale	9 343	
Total	12 879	3 203
Créances sur éta de crédits	2019	2020
CDC	10 268	12 475
Créances rattachées		59
Autres dépôts	172	
Comptes ordinaires	22 734	4 271
Trésor Public	5 466	4 203
Banque Postale		16 790
Placements	15 712	36 642
Créances rattachées	89	15
Total	54 352	74 454

En neutralisant la ligne Banque Postale qui est rattachée désormais à la rubrique créances sur établissement de crédit, la variation résulte essentiellement des fonds détenus par la Banque de France dont le montant varie en fonction de la réserve à constituer.

Ce poste voit certaines lignes fluctuer fortement :

1/ Ligne comptes ordinaires

Une diminution de 16 000K€ du fait d'une opération d'achat d'obligations prévue fin 2019, intervenue début 2020.

2/ Ligne placements

Une augmentation de 21.000K€ résultant de placements en bon de capitalisation pour 16.000K€ comptabilisés en 2019 à la rubrique obligations et autres titres à revenu fixe et d'une augmentation de 5.000K€ du solde du livret B.

2/ Opérations avec la clientèle

A/ Les ressources

Comptes régime spécial	2019	2020
Livrets A	14 049	14 593
LDD	8 684	9 398
LEP	1 125	1 316
Livrets jeunes	79	99
PEP	796	837
PEL	369	390
Total	25 101	26 633
Comptes à terme		
Comptes à terme	54 215	58 914
Dettes rattachées	211	375
Total	54 426	59 288
Autres dettes		
Livrets ordinaires	8 720	11 794
Comptes ordinaires	122 919	124 487
Autres dettes	776	
Total	132 415	136 281
Total général	211 942	222 203

Les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de la COVID 19 ont mis un frein à la consommation des ménages qui ont dépensé moins et épargné plus.

De fait, les rubriques comptes à régime spécial et autres dettes comprenant les dépôts à vue et les livrets ordinaires ont respectivement progressé de 11.500K€ et 5.000K€.

La recherche de capitaux pour procéder à l'achat d'obligation explique l'augmentation de la rubrique comptes à terme (souscription par 3 organismes à hauteur de 6.000K€)

Echéanciers des dettes hors dettes rattachées en K€

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Comptes à régime spécial	26 633			
Comptes à terme	3 325	19 460	32 430	3 699
Comptes ordinaires créditeurs	124 487			
Livrets ordinaires	11 794			
Total	166 239	19 460	32 430	3 699
Total général	221 828			

B/ Les emplois

Crédits de trésorerie	2019	2020
Crédits personnels	39 468	29 791
Crédits immobiliers	50 696	56 660
Crédits restructurés	628	646
Encours sains	90 792	87 097
Créances douteuses	8 448	7 125
Total encours	99 239	94 222
Provisions	3 555	3 355
Provisions surendettés	38	71
Encours net	95 646	90 795
Prêts sur gages		
Crédits	9 375	8 123
Créances douteuses	693	818
Total encours	10 068	8 941
Provisions	272	305
Encours net	9 796	8 636
Comptes ordinaires		
Comptes de dépôts à vue débiteurs	792	525
Comptes de dépôts à vue contentieux	96	61
Total cptes ordinaires	889	586
Provisions	149	57
Créances nettes	740	529
Autres créances	458	298
Total général	106 640	100 259

Cette rubrique accuse une baisse de 6.400K € soit plus de 5% par rapport à 2019.

Crédits de trésorerie

La belle progression des crédits immobiliers (+10%) est malheureusement neutralisée par la chute de l'encours des crédits personnels (-24%). Vu la conjoncture, les ménages remboursent leur prêt par anticipation et ne recourent pas à l'emprunt.

Prêts sur gage

L'augmentation du prix de l'or incite la clientèle à vendre ses bijoux plutôt qu'à les déposer en gage.

Comptes ordinaires

Les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la COVID ont induit une diminution de la consommation des ménages. Ces derniers dépensant moins, le montant des comptes de dépôts à vue ordinaires et contentieux a donc chuté de plus de 30%.

Durée résiduelle des encours sains en K€

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Prêts sains	1 557	4 738	56 765	24 037
	87 097			

3/ Portefeuille de titres de placement et d'investissement

Titres à revenu variable	2019	2020	Durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
OPCVM ARKEA	3 902	3 902	3 902			
Dépréciation	- 23	- 24				
Total titre revenu variable	3 878	3 878	3 902			
Obligations à revenu fixe	2019	2020	durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
NORTIA	4 000	2 000				2 000
Créances rattachées	22	20				
SG Eusser	26 000	26 000	3 000	10 000	3 000	10 000
Créances rattachées	684	626				
ARKEA	17 000	17 000			15 000	2 000
Créances rattachées	488	739				
COPARTIS		16 000			4 000	12 000
Créances rattachées		604				
CREDIT AGRICOLE		10 000			10 000	
Créances rattachées		275				
Total obligations fixes	48 195	73 263	3 000	10 000	32 000	26 000
Total portefeuille	52 073	77 141	6 902	10 000	32 000	26 000

Les titres d'investissement représentent 25.000 K€ du total des obligations à revenu fixe, montant sans changement par rapport au précédent exercice

Des comptes à terme arrivés à échéance en novembre en 2019, et les fonds déposés par les clients ont permis de souscrire des obligations à hauteur de 26.000 K€.

4/ Actif immobilisé hors immobilisations financières en K€

	Actif brut	Amortissement	Actif net
Immobilisations incorporelles	620	584	35
Logiciels	620	584	35
Immobilisations corporelles	5 629	2 419	3 210
Terrains	66	-	66
Construction	571	262	309
Autres immo	4 992	2 157	2 836

A/ Variation de l'actif immobilisé hors immobilisations financières

Nature	2019	Acquisitions	Cessions	2020
Immo incorporelles	620	-	-	620
Logiciel	620	-	-	620
Immo corporelles	5 656	26	52	5 630
Terrains	66	-	-	66
Construction	572	-	-	572
Autres immo	5 019	26	52	4 992

B/ Variation des amortissements en K€

Nature	2019	Dotations	Cessions	2020
Immo incorporelles	543	41	-	584
Logiciels	543	41	-	584
Immo corporelles	2 198	272	52	2 419
Construction	261	2	-	262
Autres immo	1 937	271	52	2 156

5/ Les Provisions

A/ Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

	2019	Dotations	Reprises	2020
Provisions douteux crédits	3 976	2 194	2 453	3 717
Décôte	38	71	38	70
Total provisions	4 014	2 265	2 491	3 788

Le montant des créances passées en perte est de 448K€ couvert pour un montant de 438K€ soit une perte de 10K€.

B/ Provisions pour risques et charges

	2019	Dotations	Reprises	2020
Compte épargne temps	10	-	-	10
Congés payés	-	111	-	111
Total provisions	10	111	-	121

Du fait de la COVID 19 et du télétravail, le nombre de jours de congés non consommés (+ de 4.800 heures) étant plus que significatif, une provision a dû être constituée.

6/ Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce sont les montants inhérents aux opérations bancaires que l'établissement assujetti décide d'affecter à la couverture de risques, lorsque les raisons de prudence l'imposent. Leur montant est de 637K€.

7/ Capital souscrit

Nature	2019	2020	Variation
Dotation initiale	3	3	-
Excédents capitalisés	24 554	24 989	435
Bonis prescrits	2 065	2 065	-
capital souscrit	26 622	27 057	435

Le résultat de 2019 (435K€) a été affecté à la ligne « excédents capitalisés ».

8/ Autres postes du bilan

A/ Parts dans les entreprises liées

Le montant de cette rubrique est passée de 4K€ à 219K€ car les titres de participation pour le fonds de garantie des dépôts (215K€) y ont été rattachés alors qu'ils étaient inclus dans la rubrique « Autres Actifs, ligne autres dépôts et cautions » en 2019.

B/ Autres actifs, autres passifs

Nature	Autres actifs			Autres passifs		
	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation
Autres dépôts et cautions	407	124	- 283			
Compte courant GIE CM services et créanciers div	375	383	7	118	410	292
Autres actifs	221		- 221			
Total	1 004	507	- 497	118	410	292

Pour être en cohérence avec les éléments communiqués aux autorités de contrôle, il a été nécessaire de réaffecter certains comptes rattachés à cette rubrique en 2019 à d'autres rubriques en 2020.

Autres actifs : Ceux de la ligne "autres dépôts et cautions " ont été rattachés à la rubrique "parts dans les entreprises liées" pour 215K€, ceux de la ligne « autres actifs » ont été pour l'essentiel rattachés à la rubrique "comptes de régularisation ».

Autres passifs : rattachement à cette rubrique de nouveaux comptes pour 319K€, et une diminution du compte fournisseurs à hauteur de 45K€.

C/ Comptes de régularisations

<u>Actif</u>		
2019	2020	Variation
32	896	864

Le rattachement de nouveaux comptes à cette rubrique s'élève à 752K€. La variation réelle est donc de 112K€ qui correspond à des écritures de régularisation qui se dénoueront en 2020.

<u>Passif</u>		
2019	2020	Variation
98	2 513	2 415

Le rattachement de nouveaux comptes à cette rubrique s'élève à 2.210K€. S'y ajoute une variation de 173K€ de charges à payer (100K€ de CIA).

LE HORS BILAN

Engagements	2019	2020	Variation
Donnés sur prêts	3 922	12 154	8 232
Autres engagements donnés	2 627	6 527	3 900
Engagement de financement	6 549	18 681	12 132
Engagement de garantie donné (PSG)	12 961	11 420	- 1 541
Reçus de la clientèle	289 443	405 487	116 043
Engagement de garantie	302 405	416 906	114 502
Engagements sur titres	15 000	15 000	-

Données sur prêts : Augmentation des prêts immobiliers de 5.300K€.

Autres engagements donnés : Nantissement assurance en garantie du prêt souscrit auprès d'Arkéa

Reçus de la clientèle : Hausse de 116.000K€ des garanties données pour prêts immobiliers et relais.

LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

1/ Les produits et les charges d'intérêts

<u>Produits d'intérêts</u>	2019	2020	Variation
Clientèle	5 198	3 989	- 1 208
Prêts personnels	4 050	2 931	- 1 119
Prêts sur gages	1 147	1 058	- 89
Etablissements de crédits	102	162	60
Produits de placement	2 819	3 065	246
Comptes à vue débiteurs	170	147	- 23
Total	8 289	7 362	- 926
<u>Charges d'intérêts</u>	2019	2020	Variation
Clientèle	1 158	1 108	- 51
Comptes à régime spéciaux	178	131	- 47
Livrets ordinaires	105	67	- 38
Comptes à terme et bons de caisse	875	910	34
Etablissements de crédits	23	30	7
Total	1 181	1 138	- 43

Produits d'intérêts : La diminution des taux d'intérêts d'une part, et les remboursements anticipés d'autre part sont à l'origine de la baisse de cette ligne. Cette diminution est plus marquée en matière de prêts personnels que de Prêt sur gages.

Produits de placement : La souscription d'obligations pour 5.000K€ rémunérée au taux de 6% a expliqué l'augmentation de cette ligne.

Charges d'intérêts : Légère variation liée notamment à la baisse des taux d'intérêts des livrets.

2/ Les commissions

<u>Commissions produits</u>	2019	2020	Variation
Clientèle	918	1 173	255
Dont droit adjudication	80	57	
Commissions apporteurs prêts habitat	265	254	- 11
Autres commissions	191	228	37
Total commissions produits	1 374	1 654	280
<u>Commissions charges</u>	2019	2020	Variation
Clientèle	258	296	38
Total commissions charges	258	296	38

Commissions produites :

La rotation du stock de prêts relais permet de comptabiliser les frais de dossier immédiatement en produit.

Commissions charges :

Cette ligne représente les frais facturés pour la gestion des cartes bleues.

3/ Gains sur opérations de portefeuille placements

La vente de l'obligation BNP Paribas a généré une plus-value de 94K€

4/ Autres produits et charges d'exploitation bancaires

Produits d'exploitation bancaire	2019	2020	Variation
Liés à l'activité PSG	463	426	- 37
Liés à l'activité crédits	-	138	138
Autres produits	100	53	- 47
Reprises provision titres de placement	43	23	- 20
Total produits d'exploitation	606	640	- 66
Charges d'exploitation bancaire	2019	2020	Variation
Dotation provision titres	23	24	1
Total charges d'exploitation	515	186	- 329

Produits d'exploitation bancaire :

La ligne « liés à l'activité crédits » est abondée en 2020 des frais accessoires contentieux (137K€), compte qui était rattaché à la rubrique "intérêts et produits assimilés en 2019.

Charges d'exploitation bancaire :

Nette diminution de la ligne "autres charges ». Ce sont des opérations de régularisations effectuées en 2019 qui n'ont pas eu lieu d'être en 2020.

5/ Charges générales d'exploitation

Charges de personnel	2019	2020	Variation
Salaires et traitement	2 868	2 902	34
URSSAF	566	546	- 19
Autres charges	1 104	1 151	47
Total charges de personnel	4 538	4 600	62
Charges d'exploitation			
Services extérieurs	1 484	1 499	15
Impôts et taxes	98	140	42
Autres charges d'exploitation	615	374	- 241
Total charges d'exploitation	2 197	2 013	- 184
Total charges	6 735	6 613	- 122

Charges de personnel :

Légère augmentation due notamment à l'attribution de la prime exceptionnelle COVID et aux avancements.

Charges d'exploitation :

Les diminutions des charges :

- De publicité (-73K€), de frais de contentieux, (-20K€)
- Le rattachement pour un montant de 40K€ à une autre rubrique.
- La baisse d'autres lignes est liée à la situation économique.

Dotation aux amortissements sur immobilisations en K€

Immobilisations	2019	2020	Variation
Incorporelles			
Logiciels	48	41	- 8
Corporelles			
Constructions	2	2	-
Matériels	77	63	- 14
Autres immobilisations	209	208	- 2
Total	288	272	- 16
Total dotation	336	313	- 23

Coût du risque en K€

Nature	2019	2020	Variation
Dotation aux provisions			
Créances douteuses prêts	2 651	2 103	- 548
Décote surendettés	38	71	33
Créances douteuses PSG	163	73	- 90
DAV douteux	31	18	- 13
Total dotation	2 884	2 265	- 619
Créances irrécouvrables	258	478	220
Reprises de provision			
Créances douteuses prêts	2 178	2 299	121
Décote surendettés	24	38	14
Créances douteuses PSG	64	40	- 24
DAV douteux	59	114	55
Total reprise	2 326	2 491	165
Coût du risque	- 817	- 252	- 565

Le coût du risque mesure le potentiel de pertes ou les pertes constatées sur les crédits prêts personnels et immobiliers.

Résultat exceptionnel (opérations non récurrentes)

Nature	2019	2020	Variation
Charges exceptionnelles			
Charges bancaires	20	31	11
Autres pertes	22		
Total charges	42	31	11
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels	74		- 74
Recvt après ANV	2	2	0
Total produits	76	2	- 74
Résultat exceptionnel	34	- 29	- 63

Les charges bancaires exceptionnelles sont principalement constituées de certificats administratifs établis par le service recouvrement pour rétablir une situation ou pour accorder des remises gracieuses.

Les produits exceptionnels ont été réaffectés à la ligne "charges d'exploitation bancaires".

RESULTAT

En 2020, le résultat comptable et fiscal est de 934K€. Le montant de l'IS calculé au taux de 28% est de 261K€, soit un résultat net de 672K€.

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions
réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Caisse de Crédit Municipal de Toulon
Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon
Ce rapport contient 3 pages

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

Siège social : Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal de Toulon des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Comité d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions des articles L. 225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code monétaire et financier.

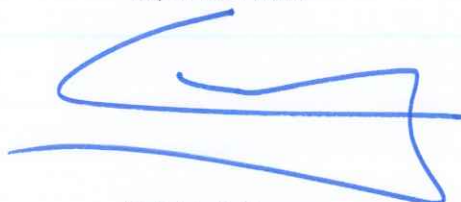
Conventions d j  approuv es du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Conventions approuv es au cours d'exercices ant rieurs dont l'ex cution s'est poursuivie au cours de l'exercice  coul 

Nous vous informons qu'il ne nous a  t  donn  avis d'aucune convention d j  approuv e par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'ex cution se serait poursuivie au cours de l'exercice  coul .

Marseille, le 5 mai 2021

Expertea Audit



Patrick Estienne
Associ 



Crédit Municipal de Toulon

GAGE DE CONFIANCE, DEPUIS 1821

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

1- CADRE JURIDIQUE ET FISCAL

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon , est un établissement Public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif jouissant du droit exclusif d'effectuer des opérations de Prêts sur gages.

Il a également pour activité les financements aux particuliers , la collecte des dépôts et les services bancaires.

Pour ses activités bancaires il est soumis aux règles du Code monétaire et financier (Livre V, Titre I, Article L514-1 et suivant) et présente à ce titre ses comptes conformément au règlement 2014-07 de l'ANC. Ses comptes annuels sont certifiés par des commissaires aux comptes . Conformément aux règles de la Comptabilité Publique il présente également un compte administratif annuel certifié par l'Agent Comptable Public. Ces derniers sont vérifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques et contrôlés par la Chambre Régionale des comptes.

L'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon s'étend sur les départements du Var, de la Haute Corse, de la Corse du Sud, des Bouches du Rhône, des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

Enfin, le Crédit Municipal de Toulon est soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de droit commun. En 2020 le taux est de 28% et le montant de l'impôt est de 261K€.

2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie COVID qui a eu un impact dévastateur sur l'économie . Le gouvernement a pris des mesures d'aide et de soutien aux entreprises pour maintenir le pouvoir d'achat d'une part et pour limiter la propagation du virus d'autre part. C'est ainsi qu'au titre des prêts garantis par l'état, le Crédit Municipal a octroyé 37 prêts pour un montant de 956K€. Il est cependant à noter que le Crédit Municipal de Toulon n'a bénéficié d'aucune des ces indemnités. Ces mesures ont eu une grande incidence sur le comportement des citoyens qui ne pouvant dépenser, ont épargné et "règlé" leurs dettes. C'est pourquoi, on constate en 2020 , la diminution des encours crédits, des commissions et des intérêts encaissés, une augmentation des remboursements anticipés et de la collecte. Concernant le Prêt sur Gages, la hausse du prix de l'or incite la clientèle à vendre ses bijoux plutôt qu'à les gager.

3- CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES.

Afin de mettre en cohérence les rubriques du bilan et du résultat publiable avec les états réglementaires à produire à l'ACPR et la BDF, il a été nécessaire de revoir les composantes de chacune d'elles et au besoin de les modifier. C'est pourquoi certaines lignes évoluent de manière significatives à la hausse ou à la baisse.

4- METHODE D'EVALUATION.

4-1 CREANCES.

4-1-1 NATURE DES CRÉANCES VENTILÉES SELON LE RÈGLEMENT ANC 2014-07

- Sont qualifiées de **créances saines** les prêts qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré . On entend par risque avéré la probabilité que l'établissement a de ne pas percevoir toute ou partie des sommes dues nonobstant l'existence de garantie ou caution.
- **Les créances douteuses** sont les encours échus ou non, garantis ou non, dus par les débiteurs dont le concours présente un risque avéré, qui présentent plus de 3 mensualités impayées ou un impayé de plus de 3 mois.
- **Les créances compromises** sont les créances douteuses pour lesquelles les conditions de contrepartie ne permettent pas un reclassement en encours sains et qui ne font l'objet d'aucun règlement depuis plus de douze mois.
- **Les créances irrécouvrables** requièrent l'accord du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour être passée en perte .

Les créances dont le recouvrement est devenu incertain donnent lieu à la constitution de provisions inscrites en déduction de l'actif et destinées à couvrir le risque de perte.

4-1-2 LES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS

Les provisions qui concernent **les crédits personnels et immobiliers** sont calculées automatiquement , créance par créance et pour chacune d'elles montant par montant selon leur catégorie (CRD, intérêts, frais.) par application d'une grille de taux qui prend en compte le nombre de versements au cours des 12 derniers mois et l'ancienneté de la créance.

Les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement sont provisionnés au taux fixé par le Comité de provisionnement. Elles sont provisionnées à 60 % lors de la recevabilité du plan et si à la fin du plan nous constatons un effacement, ce dernier est provisionné à 100 %.

La décôte sur actifs restructurés est provisionnée à hauteur de l'écart constaté entre le montant en capital qui aurait dû être initialement perçu et celui à percevoir suite à la modification du taux ordonnée par la commission de surendettement de la BDF.

Concernant **le Prêt sur gages**, seuls les intérêts sont provisionnés à hauteur de 100%. Il existe cependant un provisionnement particulier pour les gages faisant l'objet d'une saisie judiciaire. Ainsi les lots saisis sont provisionnés à hauteur de 75% de leur montant en capital pour ceux détenus par le Crédit Municipal de Toulon et 100% pour ceux sous séquestre de la police. Les intérêts sont quant à eux provisionnés à hauteur de 100% quel que soit l'endroit où ils sont détenus.

Le principe de contagion est appliqué tant en matière de prêts personnels que de prêts sur gages. Le capital est provisionné à 25% et les intérêts à 100%.

Il est à noter qu'une commission de provisionnement se réunit 4 fois par an pour ajuster la provision d'un lot de dossier sélectionnés pour leur montant , en fonction du risque présumé à couvrir (tenant compte des garanties par ex).

4-2 LES DETTES

4-2-1 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le Crédit Municipal de Toulon a souscrit un emprunt de 4.000K€ auprès d'ARKEA remboursable in fine.
Le terme est en 2022.

4.2.2 DETTES SUR LA CLIENTELE

Il s'agit de placement en comptes à terme , de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD).
Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale. Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur

4-3 LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

Le terme "titre" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (rendement non aléatoire), et les autres titres à revenu variable. Le portefeuille est constitué avec intention de placement.

Le portefeuille est constitué d'obligations composées de titres financiers en euro à taux fixe, de contrats de capitalisation obligataires et d' OPCVM.

Le bilan est couvert contre le risque de perte en capital en cas de hausse de taux inscrit en hors bilan pour un montant de 15.000K€

Les opérations sur titres sont régies comptablement par l'**ANC 2014-07**. Les titres de placements sont en-registrés pour leur prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant constatés en charge. Les intérêts courus sont constatés dans des comptes de créances rattachées en contre-partie du compte de résultat du poste "intérêts et produits assimilés". Ils sont évalués au plus bas prix de leur acquisition ou de leur prix de marché.

Les moins values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène sans compensation avec les plus values latentes constatées sur les autres catégories de titres.

4-4 LES INTERETS ET LES COMMISSIONS

4-4-1 LES INTERETS

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata-temporis jusqu'à la date d'arrêt. Ils sont réescomptés chaque mois.

4-4-2 LES COMMISSIONS

Les commissions constatées en charge résultent d'un recours aux services d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

Les commissions constatées en produits sont celles qui retribuent les services fournis à des tiers, perçues

en qualité d'intermédiaires pour de opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou

d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

5- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur prix de revient déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour perte de valeur.

L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire selon les durées suivantes

Mobilier	3 à 10 ans	Matériel informatique	2 ans
Matériel de transport	5 ans	Matériel hors informatique	3 à 10 ans
Construction	2 ans	Agencements	5 à 20 ans

6- LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce sont les provisions destinées à couvrir des risques et charges non directement liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisé quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise. Elles sont provisionnées à 100%

5- AUTRES INFORMATIONS.

Gestion du personnel

L'effectif moyen au 31/12/2020 est de 86 personnes dont 28 contractuels. Il est constitué de 8 cadres A, 13 cadres B et 78 cadres C. Les rémunérations versées au personnel de l'établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse un million d'euro. Une provision de 111K€ a été faite au titre des congés payés. Le compte épargne temps est quant à lui provisionné à hauteur de 10K€.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'année 2020, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour leur mission de certification des comptes est de 29K€.

Lien avec le GIE

Le Crédit Municipal possède des parts sociales pour un montant de 4K€ dans le GIE CMSERVICES. Il est aujourd'hui constitué des Crédits Municipaux de d'Avignon, Bordeaux, Boulogne, Lyon, Nîmes, Roubaix, Toulon, Nantes, Rouen et le Crédit Municipal de Monaco. Il a pour objet de mutualiser les coûts liés au matériel et logiciels informatiques hébergé par le groupement, de donner accès aux logiciels bancaires et de prêt sur gages à chacun de ses membres et d'assurer l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le montant de la prestation facturée au Crédit Municipal de Toulon est de 440K€.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat est 673K€ affecté ainsi : 23.675€ en bonis prescrits

649.233€ au fonds propres de l'établissement

LES POSTES DU BILAN

1/ Opérations avec les établissements de crédits

A/ Les ressources

Pour assurer son refinancement, le Crédit municipal de Toulon a été amené à faire un emprunt auprès d'Arkéa. Le capital restant du au 31/12/20 est de 4.000K€, il sera payable in fine le 27 mai 2022. Le montant des intérêts courus est au 31/12 de 2K€.

B/ Les emplois

Caisse, Banque centrale	2019	2020
Caisse	1 390	1 337
Banque de France	2 146	1 866
Banque Postale	9 343	
total	12 879	3 203
Créances sur éta de crédits	2019	2020
CDC	10 268	12 475
créances rattachées		59
autres dépôts	172	
comptes ordinaires	22 734	4 271
trésor Public	5 466	4 203
Banque Postale		16 790
Placements	15 712	36 642
créances rattachées	89	15
total	54 352	74 454

En neutralisant la ligne Banque Postale qui est rattachée désormais à la rubrique créances sur établissement de crédit, la variation résulte essentiellement des fonds détenus par la Banque de France dont le montant varie en fonction de la réserve à constituer.

Ce poste voit certaines lignes fluctuer fortement

1/ ligne comptes ordinaires

une diminution de 16 000K€ du fait d'une opération d'achat d'obligations prévue fin 2019, intervenue début 2020.

2/ ligne placements

une augmentation de 21.000K€ résultant de placements en bon de capitalisation pour 16.000K€ comptabilisés en 2019 à la rubrique obligations et autres titres à revenu fixe et d'une augmentation de 5.000K€ du solde du livret B.

2/ Opérations avec la clientèle

A/ Les ressources

comptes régime spécial	2 019	2 020
Livrets A	14 049	14 593
LDD	8 684	9 398
LEP	1 125	1 316
Livrets jeunes	79	99
PEP	796	837
PEL	369	390
Total	25 101	26 633
Comptes à terme		
Comptes à terme	54 215	58 914
dettes rattachées	211	375
Total	54 426	59 288
Autres dettes		
Livrets ordinaires	8 720	11 794
comptes ordinaires	122 919	124 487
autres dettes	776	
Total	132 415	136 281
total général	211 942	222 203

Les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de la COVID 19 ont mis un frein à la consommation des ménages qui ont dépensé moins et épargné plus.

De fait, les rubriques comptes à régime spécial et autres dettes comprenant les dépôts à vue et les livrets ordinaires ont respectivement progressé de 11.500K€ et 5.000K€.

La recherche de capitaux pour procéder à l'achat d'obligation explique l'augmentation de la rubrique comptes à terme (souscription par 3 organismes à hauteur de 6.000K€)

Echéanciers des dettes hors dettes rattachées en K€

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Comptes à régime spécial	26 633			
Comptes à terme	3 325	19 460	32 430	3 699
comptes ordinaires créditeurs	124 487			
Livrets ordinaires	11 794			
Total	166 239	19 460	32 430	3 699
total général	221 828			

B/ Les emplois

Crédits de trésorerie	2 019	2 020
crédits personnels	39 468	29 791
crédits immobiliers	50 696	56 660
Crédits restructurés	628	646
Encours sains	90 792	87 097
créances douteuses	8 448	7 125
total encours	99 239	94 222
provisions	3 555	3 355
provisions surendettés	38	71
encours net	95 646	90 795
Prêts sur gages		
crédits	9 375	8 123
créances douteuses	693	818
total encours	10 068	8 941
provisions	272	305
encours net	9 796	8 636
Comptes ordinaires		
comptes de dépôts à vue débiteurs	792	525
comptes de dépôts à vue contentieux	96	61
total cptes ordinaires	889	586
provisions	149	57
créances nettes	740	529
Autres créances	458	298
total général	106 640	100 259

Cette rubrique accuse une baisse de 6.400K € soit plus de 5% par rapport à 2019.

crédits de trésorerie

La belle progression des crédits immobiliers (+10%) est malheureusement neutralisée par la chute de l'encours des crédits personnels (-24%). Vu la conjoncture, les ménages remboursent leur prêt par anticipation et ne recourent pas à l'emprunt.

Prêts sur gage

L'augmentation du prix de l'or incite la clientèle à vendre ses bijoux plutôt qu'à les déposer en gage.

Comptes ordinaires

Les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la COVID ont induit une diminution de la consommation des ménages. Ces derniers dépensant moins, le montant des comptes de dépôts à vue ordinaires et contentieux a donc chuté de plus de 30%.

Durée résiduelle des encours sains en K€

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Prêts sains	1 557	4 738	56 765	24 037
	87 097			

3/ Portefeuille de placements corporate négociables et cotés

Titres à revenu variable	2019	2020	durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
OPCVM ARKEA	3 902	3 902	3 902		0	0
dépréciation	-23	-24				
Total titre revenu variable	3 878	3 878	3 902	0	0	0

Obligations à revenu fixe	2019	2020	durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
NORTIA	4 000	2 000				2 000
créances rattachées	22	20				
SG Eusser	26 000	26 000	3 000	10 000	3 000	10 000
créances rattachées	684	626				
ARKEA	17 000	17 000			15 000	2 000
créances rattachées	488	739				
COPARTIS		16 000			4 000	12 000
créances rattachées		604				
CREDIT AGRICOLE		10 000			10 000	
créances rattachées		275				
Total obligations fixes	48 195	73 263	3 000	10 000	32 000	26 000
Total portefeuille	52 073	77 141	6 902	10 000	32 000	26 000

Des comptes à terme arrivés à échéance en novembre en 2019, et les fonds déposés par les clients ont permis de souscrire des obligations à hauteur de 26.000K€.

4/ Actif immobilisé hors immobilisations financières en K€

	actif brut	amortissement	actif net
Immobilisations incorporelles	620	584	35
Logiciels	620	584	35
Immobilisations corporelles	5 629	2 419	3 210
Terrains	66	0	66
Construction	571	262	309
autres immo	4 992	2 157	2 836

A/ Variation de l'actif immobilisé hors immobilisations financières

Nature	2019	acquisitions	cessions	2020
Immo incorporelles	620	0	0	620
Logiciel	620	0	0	620
Immo corporelles	5 656	26	52	5 630
Terrains	66	0	0	66
Construction	572	0	0	572
Autres immo	5 019	26	52	4 992

B/ Variation des amortissements en K€

Nature	2019	dotations	cessions	2020
Immo incorporelles	543	41	0	584
Logiciels	543	41	0	584
Immo corporelles	2 198	272	52	2 419
Construction	261	2	0	262
autres immo	1 937	271	52	2 156

5/ Les Provisions

A/ Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

	2019	dotations	reprises	2020
provisions douteux crédits	3 976	2 194	2 453	3 717
décôte	38	71	38	70
total provisions	4 014	2 265	2 491	3 788

Le montant des créances passées en perte est de 448K€ couvert pour un montant de 438K€ soit une perte de 10K€

B/ Provisions pour risques et charges

	2019	dotations	reprises	2020
Compte épargne temps	10	0	0	10
congés payés	0	111	0	111
total provisions	10	111	0	121

Du fait de la COVID 19 et du télétravail, le nombre de jours de congés non consommés (+ de 4.800 heures) étant plus que significatif, une provision a du être constituée.

6/ Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce sont les montants inhérents aux opérations bancaires que l'établissement assujetti décide d'affecter à la couverture de risques, lorsque les raisons de prudence l'imposent. Leur montant est de 637K€.

7/ Capital souscrit

Nature	2019	2020	variation
dotation initiale	3	3	0
excédents capitalisés	24 554	24 989	435
Bonis prescrits	2 065	2 065	0
capital souscrit	26 622	27 057	435

Le résultat de 2019 (435K€) a été affecté à la ligne "excédents capitalisés".

8/ Autres postes du bilan

A/ Parts dans les entreprises liées

Le montant de cette rubrique est passée de 4K€ à 219K€ car les titres de participation pour le fonds de garantie des dépôts (215K€) y ont été rattachés alors qu'ils étaient inclus dans la rubrique "Autres Actifs, ligne autres dépôts et cautions" en 2019.

B/ Autres actifs, autres passifs

Nature	autres actifs			autres passifs		
	2019	2020	variation	2019	2020	variation
autres dépôts et cautions	407	124	-283	118	410	292
compte courant GIE CM services et créanciers div	375	383	7			
Autres actifs	221		-221			
total	1 004	507	-497	118	410	292

BILAN PUBLIABLE - MOD. 4200

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL TOULON

EUROS

Code Poste	ACTIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
010PA	Caisse, banques centrales, CCP	3 203 052	12 879 052
020PA	Effets publics et valeurs assimilées	0	0
030PA	Créances sur les établissements de crédit	74 454 564	54 352 209
048PA	Créances sur la clientèle	100 258 804	106 640 105
060PA	Obligations et autres titres à revenu fixe	73 263 164	63 850 724
070PA	Actions et autres titres à revenu variable	3 877 840	3 878 441
091PA	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
100PA	Parts dans les entreprises liées	219 950	4 000
110PA	Crédit bail et location avec option d'achat	0	0
120PA	Location simple	0	0
130PA	Immobilisations incorporelles	35 498	76 152
140PA	Immobilisations corporelles	3 210 147	3 458 282
150PA	Capital souscrit non verse	0	0
160PA	Actions propres	0	0
170PA	Autres actifs	506 868	1 003 509
180PA	Comptes de régularisation	895 658	32 491
L98PA	TOTAL DE L'ACTIF	259 925 544	246 174 965

Code Poste	PASSIF	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
300PA	Banques centrales, CCP	0	0
310PA	Dettes envers les établissements de crédit	4 002 333	4 002 333
348PA	Opérations avec la clientèle	222 203 119	211 942 380
350PA	Dettes représentées par un titre BDC	0	0
360PA	Autres passifs	410 359	118 937
370PA	Comptes de régularisation	2 512 924	98 630
380PA	Provisions pour risques et charges	121 810	10 594
430PA	Dettes subordonnées	0	0
420PA	Fonds pour risques bancaires généraux	637 198	637 198
435PA	Capitaux propres hors FRBG	30 037 801	29 362 919
440PA	Capital souscrit	27 057 052	26 622 034
450PA	Primes d'émission	0	0
460PA	Provisions, Réserves	2 307 841	2 307 841
470PA	Ecart de réévaluation	0	0
475PA	Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	0
480PA	Report à nouveau (+/-)		
490PA	Résultat de l'exercice (+/-)	672 908	433 044
L99PA	TOTAL DU PASSIF	259 925 544	246 172 991

Code Poste	HORS BILAN	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
615PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	18 680 766	6 549 065
635PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	11 419 720	15 000 000
655PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
705PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
715PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	405 486 599	302 404 754
735PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	15 000 000	0

Toulon le,

CERTIFIE CONFORME

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :

Monsieur Gilles FABRE, Directeur Général

VISA DU OU DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels

RESULTAT PUBLIABLE -MOD. 4290

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

EUROS

Code Poste	POSTES	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
500PS	Intérêts et produits assimilés	7 362 335	8 288 857
505PS	Intérêts et charges assimilés	1 137 749	1 181 148
510PS	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
515PS	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
520PS	Produits sur opération de location simple (loyer perçu)	0	0
525PS	Charges sur opération de location simple	0	0
530PS	Revenus des titres à revenu variable	0	0
540PS	Commissions (produits)	1 654 301	1 373 806
545PS	Commissions (charges)	295 710	257 672
550PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
555PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	97 717	150 666
560PS	Autres produits d'exploitation bancaire	640 354	606 088
565PS	Autres charges d'exploitation bancaire	186 584	515 060
600PS	Produit net bancaire	8 134 665	8 465 537
605PS	Charges générales d'exploitation	6 612 971	6 734 753
610PS	Dot. Aux amortissements et aux provisions sur immobilisations Incorp. et Corp.	313 095	336 482
620PS	Résultat brut d'exploitation	1 208 599	1 394 303
625PS	Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-251 605	-817 445
630PS	Résultat d'exploitation	956 994	576 858
640PS	Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	6 709	-1 829
650PS	Résultat courant avant impôt	963 704	575 028
655PS	Résultat exceptionnel (+/-)	-29 109	33 694
660PS	Impôts sur les bénéfices	261 686	175 678
665PS	Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
690PS	RESULTAT NET	672 908	433 044

à TOULON le,

CERTIFIE CONFORME

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :

Monsieur Gilles FABRE, Directeur Général

VISA DU OU DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels